

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CONCOURS	CIMIEZ		2 pages
	RECRUTEMENT SANS CONCOURS AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE	Création	MàJ	Vérification
		06/02/2017	05/02/201	05/02/2018
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650	26/03/2018	3/04/2018	Inscrit au 4/05/2018

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret no 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir **15 postes D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE** au sein du CHU de Nice.

ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature les agents contractuels occupant des emplois de catégorie C, sans condition de titre, de diplôme ou d'âge.

ARTICLE 3 :

- a) Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour entretien ceux dont elle a retenu la candidature.
- b) A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

ARTICLE 4 :

Pour postuler, les candidats sont tenus de fournir **en trois exemplaires identiques**, les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature motivée,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre incluant notamment les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée, le pôle et le service d'affectation,
- Deux enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse, pour l'ensemble du dossier.

ARTICLE 5 : Les demandes doivent être adressées au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES –ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ - 4, avenue Reine VICTORIA – 06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal.

au plus tard le: 4 JUIN 2018 (date de clôture des inscriptions)

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 5 du décret n°2007-1184 du 3 Août 2007, les candidats retenus par la Commission de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE